BILAN SIMPLIFIÉ 2018

ACTIF	EXERCICE 2018 en €			EXERCICE 2017 en €
	Valeur brute	Amort & prov	Montant net	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	167 961	93 768	74 193	84 116
Immobilisations corporelles	526 074	357 953	168 121	147 959
Immobilisations financières	1 494		1 494	993
TOTAL I	**695 529**	**451 721**	**243 808**	**233 068**
Actif circulant				
Avances et acomptes versés /commandes	1 888		1 888	6 888
Autres créances	200 882		200 882	256 084
Dons à recevoir/ Produits à recevoir	539 587		539 587	720 557
Valeurs mobilières de placement	13 073 857	161 720	12 912 137	13 625 194
Disponibilités	8 247 295		8 247 295	7 139 249
Charges constatées d'avance	2 3495		2 3495	44 700
TOTAL II	**22 087 004**	**161 720**	**21 925 284**	**21 792 672**
TOTAL GÉNÉRAL	**22 782 533**	**613 441**	**22 169 092**	**22 025 740**

PASSIF	EXERCICE 2018 en €	EXERCICE 2017 en €
Fonds associatifs		
Fonds associatifs Fondation de l'Avenir	10 197 516	9 513 761
Autres fonds propres (Fondations Abritées)	19 92 974	2 071 331
TOTAL I	**12 190 490**	**11 585 092**
Provision pour risques et charges		
TOTAL II	**0**	**0**
Fonds dédiés et affectés	640 2714	7 094 076
TOTAL III	**6 402 714**	**7 094 076**
Dettes	29 261	1 136
Dettes fournisseurs	1 381 385	530 838
Dettes fiscales et sociales	195 924	233 948
Produits constatés d'avance	425 010	476 990
Autres dettes	1 544 308	2 103 660
TOTAL IV	**3 575 888**	**3 346 572**
TOTAL GÉNÉRAL	**22 169 092**	**22 025 740**

LES RÉSERVES

La Fondation a constitué divers postes de réserves pour assurer sa pérennité et son développement. Les fonds statutaires sont affectés irrévocablement à la création des fondations. Ils sont constitutifs de leur « patrimoine » et garant de leur pérennité. Ils correspondent à la dotation initiale versée par les fondateurs.

La Fondation de l'Avenir a affecté une part des excédents antérieurs aux postes des réserves libres pour permettre la pérénité de son activité et de son développement.

À L'ACTIF

• L'actif des **immobilisations** s'élève à 243 K€ (montant net). Cela correspond, pour l'essentiel, à l'achat de matériels médicaux mis à disposition des équipes dans le cadre de projets de recherche. Cela correspond également à l'achat de matériel de bureau et logiciels, mais aussi à des éléments liés au fonctionnement du siège de la Fondation de l'Avenir (il est à noter que la Fondation n'est pas propriétaire de son siège social).

• La **trésorerie** de la Fondation de l'Avenir s'élève à 21 925 K€ en 2018. Ce montant est constitué de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. La valeur mobilière de placement est une réserve sécuritaire afin d'assurer la pérennité des activités de la Fondation pour faire face aux impacts conjoncturels qui tendraient à fragiliser les modalités de soutien. Les disponibilités correspondent, quant à elles, à la nécessité de donner ses moyens à la Fondation de l'Avenir pour poursuivre une politique de développement basée autour de projets ambitieux. Ainsi, la trésorerie constitue quasiment le seul actif permettant à la Fondation de garantir ses engagements et d'assurer sa pérennité.

AU PASSIF

• Les **fonds associatifs** de la Fondation de l'Avenir s'élèvent à 12 190 K€ (incluant 1 993 K€ au titre des fondations abritées) et incluent un résultat excédentaire de 587 K€.

La Fondation de l'Avenir est administrée par un ***directoire*** *sous le contrôle d'un* ***conseil de surveillance***

FONDATION DE L'AVENIR
Accélérateur de progrès médical

© Fondation de l'Avenir - Essentiel 2018 | Edition: 2019

L'ESSENTIEL

ÉDITION 2018

FONDATION DE L'AVENIR
Accélérateur de progrès médical

ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION, au service du progrès médical

L'objectif de la Fondation de l'Avenir est d'apporter un soutien aux équipes de recherche sur des thématiques de santé fortes. Dès son origine, la Fondation s'est attachée à stimuler l'innovation dans les pratiques chirurgicales et a souvent accompagné des projets audacieux. Certains ont changé radicalement les pratiques.

Plus de 30 ans après tous les champs d'application de la médecine sont concernés : cancer, maladies neurodégénératives, déficiences sensorielles, maladies cardiovasculaires, osteo articulaires, pédiatrie, psychiatrie... Les équipes soutenues par la Fondation, grâce à votre appui, proviennent des plus grands établissements de soins notamment hospitalo universitaires mais aussi mutualistes sur l'ensemble du territoire et sont donc au plus près des malades.

Par ailleurs, la Fondation de l'Avenir a acquis la capacité (décret du 17 décembre 1991) d'être une structure d'accueil de fondations pour les organismes qui s'assignent des buts comparables aux siens. En 2018, la Fondation de l'Avenir abrite 9 fondations qui sont gérées de façon individualisée mais qui forment un ensemble cohérent quant au projet global de la Fondation de l'Avenir.

L'année 2018 a été marquée par une activité intense traduite par la diversité des soutiens que la Fondation et ses Fondations abritées ont apportés aux chercheurs. Bien sûr, nous n'avons pas échappé au reflux de ses ressources 2018 issues de la générosité publique. C'est un phénomène général rencontré par quasiment tous les acteurs concernés. Auquel se rajoute pour la Fondation, une ressource par nature fluctuante qui est celle des legs, en forte repli sur cet exercice. Nous pouvons nous satisfaire du fait que nos partenaires mutualistes ont une nouvelle fois répondu présent. Ils nous permettent ainsi de tenir nos engagements et d'ouvrir des nouvelles perspectives d'évolution notamment dans une contribution plus directe à la recherche.

La recherche médicale est un investissement pour l'avenir, mais nous n'oublions pas les réponses que nous pouvons apporter à ceux qui aujourd'hui sont directement confrontés à la maladie ou celle de leur entourage. Les réponses sont technologiques mais, aussi organisationnelles et le plus souvent portées par l'engagement des professionnels de santé que nous sommes fiers d'accompagner.

Dominique Letourneau
Président du directoire

Fondation de l'Avenir | 255, rue de Vaugirard - 75719 PARIS CEDEX 15 | Tél. : 01 40 43 23 74 | www.fondationdelavenir.org

COMMENT LES CHERCHEURS SONT-ILS FINANCÉS ?

Une fois leur projet sélectionné et leur budget validé, les chercheurs bénéficient de financements dans le cadre d'une convention (établie pour une durée de 12 à 18 mois environ) signée avec chaque établissement de recherche (CHU, Inserm, CNRS…) auquel est rattaché le directeur de recherche.

La prise en charge des dépenses de recherche s'effectue sur la durée du projet et permet à la Fondation de suivre l'avancée effective du projet.

EN TOUTE TRANSPARENCE

DON en CONFIANCE

Certification des comptes

Les comptes de la Fondation de l'Avenir sont certifiés par un commissaire aux comptes et publiés au Journal Officiel.

Le rapport annuel 2018

de la Fondation de l'Avenir est disponible sur le site internet www.fondationdelavenir.org et peut être obtenu sur simple demande auprès de infocom@fondationdelavenir.org

Comité de contrôle interne

Créé en 2012, il est rattaché au conseil de surveillance et est à même de contrôler les activités de la Fondation de l'Avenir. Il agit en toute indépendance.

Agrément du Comité de la Charte

En 2016, le Comité de la Charte a renouvelé l'agrément de la Fondation de l'Avenir pour 3 ans, jusqu'en 2019.

PRÉPARER LA MÉDECINE DE DEMAIN

Les missions sociales de la Fondation de l'Avenir sont de trois ordres :

- **Le soutien aux chercheurs** qui accompagne l'ensemble du développement de la recherche médicale appliquée.

- **Le soutien à l'innovation** qui regroupe tout les activité mettant en avant les progrès réalisés grâce à la Fondation (publications scientifiques, évènements…).

- **La contribution à la recherche** qui correspond aux actions engagées directement par les équipes internes de la Fondation.

La Fondation de l'Avenir concentre essentiellement l'aide apportée par les donateurs au soutien aux chercheurs et ce à tous les stades de la vie de l'apprenti qui s'initie à la recherche par la recherche jusqu'aux chercheurs confirmés, ayant déjà publié des résultats très significatifs.

Dans le cadre de l'appel annuel à projets Recherche Médicale, 36 projets de recherche, sélectionnés par le conseil scientifique de la Fondation de l'Avenir en juin 2018, ont été validés par son directoire pour être soutenus, et ce très largement grâce aux soutiens des donateurs. En 2018, l'accent s'est porté sur les équipes travaillant sur les nouveaux dispositifs qui demain amélioreront les diagnostics et faciliteront les prises en charges personnalisées, notamment en restant à domicile.

Grâce aux Fondations abritées, c'est autant de dispositifs de soutien qui sont mis en œuvre pour soutenir autant d'équipes sur des travaux réalisés en laboratoire, en milieu hospitaliers ou à domicile.

S'ENGAGER AVEC LA SANTÉ NUMÉRIQUE

Comme tous les secteurs, la révolution numérique touche la santé. En 2018, la Fondation de l'Avenir s'est engagée pour fédérer les différents acteurs de l'économie sociale, des industriels concernés par la révolution numérique dans le champ de la santé et les acteurs de la recherche médicale.

Elle a déployé en son sein un dispositif spécifique, le Fonds Avenir Santé Numérique dédié à la promotion de l'innovation en santé numérique. L'objectif est de permettre le développement de solutions pour accompagner la personne dans la gestion de sa santé, pour aider l'expert soignant dans ses décisions techniques et médicales, et pour créer des lieux de dialogues entre patients et soignants.

RAPPORT FINANCIER 2018

EMPLOIS

• **LES MISSIONS SOCIALES** représentent 4 978K€ en 2018 et ont été financées pour 969 K€ par des ressources provenant de la générosité publique. Les missions sociales couvrent 3 axes :

- **LE SOUTIEN AUX CHERCHEURS** > concerne le financement des chercheurs autour des thématiques de la recherche médicale et des pratiques de soins. Les modalités de soutien aux chercheurs se font via des programmes, des projets, des bourses, des prix ou des études.

- **LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET L'INNOVATION** > la Fondation a une vocation pédagogique, vis-à-vis de ses partenaires, de ses donateurs et plus largement du grand public. Elle utilise tous les canaux de communication, rencontres, événements, supports web multi média et publications.

- **LA CONTRIBUTION À LA RECHERCHE >** c'est l'implication directe de la Fondation qui contribue par son action propre, avec ses équipes, à la recherche.

• **LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS** (1 311 K€) s'articulent autour de 2 postes :
  - les frais d'appel à la générosité publique (financés par la générosité publique)
  - les frais de recherche de fonds privés (financés par les fonds privés)

• **LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT** (370 K€) couvrent les frais généraux (loyers, entretien, personnel dédié et charges variables, tels que les honoraires et frais de missions)

RESSOURCES

• **LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC** sont constituées de dons et de legs (2 968K€). Les ressources issues de la générosité publique représentent 44 % des ressources de l'exercice (hors report des ressources affectées aux missions sociales et autres provisions).

• **LES AUTRES FONDS PRIVÉS** (3 092K€) correspondent à du mécénat (2 832K€) et aux revenus du Fonds Avenir Partage ISR souscrit par les institutionnels de l'économie sociale et les particuliers (230 K€).

• **LES AUTRES PRODUITS** (616 K€) enregistrent essentiellement les produits financiers (247 K€) et autres produits d'exploitation.

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) 2018 a été établi conformément à la normalisation du CER des associations et des fondations (Journal Officiel du 21 décembre 2008).

Il est disponible sur le site internet www.fondationdelavenir.org

RÉPARTITION DES EMPLOIS

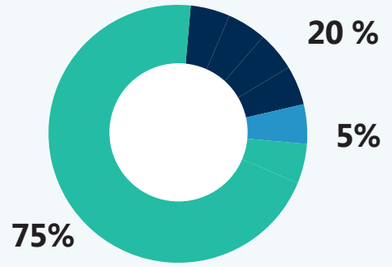

Missions sociales	4 978K€
Frais de recherche de fonds	1 311K€
Frais de fonctionnement	370 K€

AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

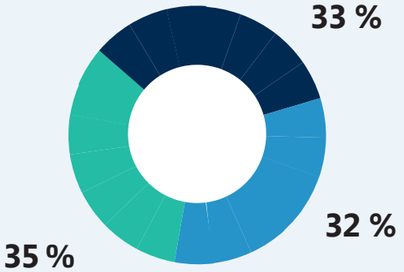

Missions sociales	969 K€
Frais de recherche de fonds	1 054 K€
Utilisation sur exercice ultérieur	945 K€

ORIGINE DES RESSOURCES

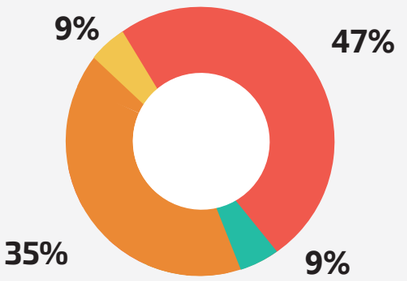

Mécénats	3 092 K€
Dons collectés auprès du public	2 368 K€
Legs collectés auprès du public	600 K€
Autres produits	616 K€